

RAPPORT N° 95/5-54
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL :

- 1) Transformation de poste**
- 2) Modification du tableau des effectifs**

1) Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la transformation de postes au tableau des effectifs :

SITUATION ANCIENNE	NOMBRE DE POSTES	SITUATION NOUVELLE	NOMBRE DE POSTES
- Puéricultrice de classe normale	1	- Puéricultrice de classe supérieure	1

2) Le statut particulier du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux paru au journal officiel du 29 août 1995, prévoit l'intégration au 1er août 1995 dans ce cadre d'emplois des agents de maîtrise principaux.

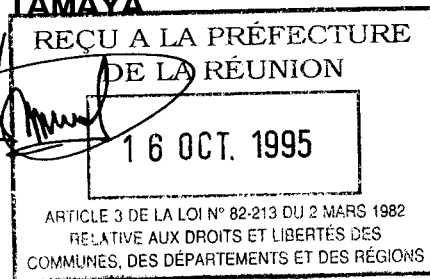
Dans cette perspective, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs.

Je vous propose donc la transformation des postes ainsi qu'il suit :

SITUATION ANCIENNE	NOMBRE DE POSTES	SITUATION NOUVELLE	NOMBRE DE POSTES
- Agent de maîtrise principal	10	- Contrôleur territorial de travaux	10

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/5-54
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL :

- 1) Transformation de poste**
- 2) Modification du tableau des effectifs**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes .

Sur le RAPPORT N° 95/5-54 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial BRETAGNE, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la transformation de poste suivant :

SITUATION ANCIENNE	NOMBRE DE POSTES	SITUATION NOUVELLE	NOMBRE DE POSTES
- Puéricultrice de classe normale	1	- Puéricultrice de classe supérieure	1

ARTICLE 2

Approuve la modification du tableau des effectifs – transformation prenant effet au 1er août 1995 ainsi qu'il suit :

SITUATION ANCIENNE	NOMBRE DE POSTES	SITUATION NOUVELLE	NOMBRE DE POSTES
- Agent de maîtrise principal	10	- Contrôleur territorial de travaux	10

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

16 OCT. 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS